



NANTES  
SUD

# Nos Honoraires d'agence\* (TTC)

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge vendeur	HONORAIRES Charge acquéreur
De 0 à 60 000 €	Forfait 5 000 €	
De 60 001 € à 100 000 €		9.25 %
De 100 001 € à 150 000 €		8.20 %
De 150 001 € à 200 000 €		7.55 %
De 200 001 € à 360 000 €		7.15 %
De 360 001 € à 399 999 €		6.90 %
De 400 000 € à 499 999 €		6.50 %
A partir de 500 000 €		6.10 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

## LOCATION

### • Zone Tendue

13 €/m<sup>2</sup> dont 3 € pour l'EDL

### • Zone Non Tendue

11 €/m<sup>2</sup> dont 3 € pour l'EDL

**Baux meublés :** Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

#### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux :

50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise

3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation** (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 18/03/2024

SAS 2R IMMO au capital social de 4 000 € - 794 263 251 RCS NANTES - TVA intracommunautaire : FR 91 794 263 251

Représentant légal : Jean-Philippe RENAUD DE LA FAVERIE - Carte professionnelle n°4401 2015 000 002 380 délivrée par la CCI Nantes/Saint-Nazaire

Assurance RCP : RC GENERALI AL 591311 - Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Contrat N°26336GES151 Gestion 230 000€)

Adresse du siège social Groupe AJP : 38 route de Rennes - 44300 NANTES